

*Bulletin municipal*  
**Etagnac**



**juillet 2015**

# Le conseil municipal



**Le mot du maire 3**

**Economie 4**

**Etat civil 6**

**Personnel 7**

**Ecole 8**

**Enfance 9**

**Travaux et chantiers 10**

**CCAS 11**

**Vie associative 13**

**La Féculerie 21**

**Nuits romanes 24**

**Pesticides 26**

**Informations diverses 27**

**Adresses utiles 32**

De droite à gauche :

Gilberte GANTEILLE, Sylvie PAILLOT,  
Jean-Pierre MAURINET, Claudine FOUBERT,  
Sabine GARABOEUF, Pierre LAFORGE,  
Henri BOURGOIN, Bernadette BEAUMATIN,  
Jean-Marie BOUYAT, Séverine FAURISSON,  
Jean-Marie RIVAUD, Henri de RICHEMONT,  
Bruno LAVAUZELLE, Jean-Claude LEPREUX.

Absent sur la photo David BOURDIER.

# Édito



## **Chers amis,**

*Ce nouveau «Bulletin Municipal» vous donnera, je l'espère des informations non seulement utiles pour la vie quotidienne mais également sur les activités et les réalisations de la commune.*

*Au cours de cette année d'importants projets seront réalisés. Les travaux de rénovation de la salle des fêtes Charles Ducoudert vont commencer très prochainement et devraient être terminés à la fin de l'année. Une nouvelle station d'épuration du bas du bourg devrait entrer en service également à la fin de l'année.*

*En ce qui concerne les travaux connexes (réfection des haies, chemins et clôtures) qui sont la conséquence du remembrement, ils devraient commencer avant la fin de l'année. Enfin, nous avons entrepris les études pour la réalisation d'un lotissement sur le terrain «les Termes» à la sortie du bourg .*

*Tous ces travaux seront réalisés sans augmentation du taux d'imposition, et si nous devons recourir à l'emprunt, ce ne sera que très modérément et pour bénéficier des taux très bas actuellement en vigueur.*

*Depuis plusieurs années, dans l'intérêt des enfants de la commune, la municipalité a voulu faire de l'école un pôle d'excellence, tant en ce qui concerne les bâtiments que les équipements. La loi a obligé les communes à mettre en place à partir de la rentrée dernière les TAP (temps d'activité périscolaire), ces activités étant à la charge de la commune. Grâce aux agents de la commune et aux membres du Conseil que je remercie, nous avons pu offrir aux enfants de nombreuses activités attrayantes et de qualité qui, je l'espère contribueront à leur épanouissement, et les sensibiliseront aux activités artistiques et culturelles. Je suis heureux que parmi ces activités figure, grâce à la musique et aux chants, l'apprentissage de la langue occitane, car il est important de ne pas perdre nos racines.*

*Je tiens à adresser tous mes remerciements aux agents de la commune pour leur dévouement et le soin qu'ils apportent à rendre notre commune attractive et accueillante, ainsi qu'aux bénévoles des associations qui animent la commune tout au long de l'année. Je souhaite de bonnes vacances à ceux qui en prendront et à tous un bel été et j'espère avoir le plaisir de vous revoir lors des diverses manifestations organisées cet été.*

Henri de RICHEMONT

# Budget... taxes...

## Taux d'imposition des taxes directes locales

Ce taux qui détermine le montant de vos impôts locaux est composé d'une part commune, d'une part intercommunalité, d'une part département, de la taxe d'équipement et de la taxe ordures ménagères pour le foncier. Il s'applique sur une base définie par le Trésor Public et revalorisée chaque année : pour en limiter les effets il a été décidé de ne pratiquer aucune augmentation de taux sur la part communale.

### Taux moyens communaux de 2014 au niveau :

	National	Départ.	Communal
Taxe d'habitation	23,95	20,04	<b>12,19</b>
Taxe foncier bâti	20,2	24,59	<b>9,47</b>
Taxe foncier non bâti	48,53	52,33	<b>39,55</b>
CFE	25,76	-	<b>15,55</b>

## Budget primitif 2015 de la commune

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	MONTANT
Charges à caractère général	297 750,00
Charges de personnel et frais assimilés	467 550,00
Autres Charges de gestion courante	111 595,00
Charges financières	11 100,00
Charges Exceptionnelles	500,00
Virement à la section d'investissement	477 188,00

**TOTAL 1 365 683,00**

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	MONTANT
Atténuations de charges	28 500,00
Produits des services, du domaine des ventes...	19099,29
Impôts et taxes	591 612,00
Dotations et participations	192 282,00
Autres produits de gestion courante	56 000,00
Produits financiers	10,00
Résultat reporté	478 179,71

**TOTAL 1 365 683,00**

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

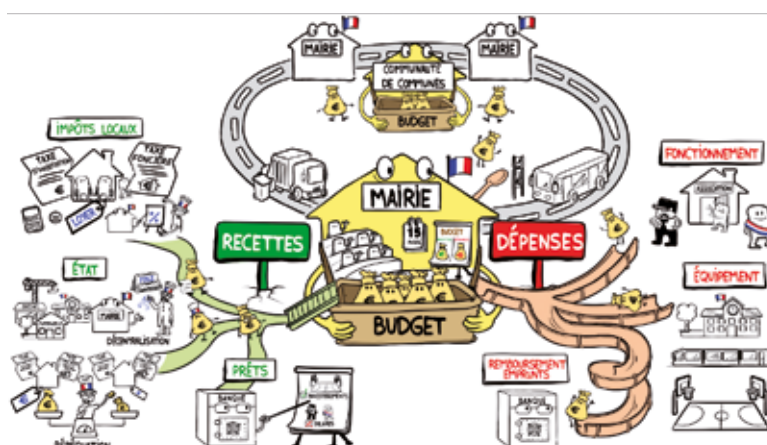
	MONTANT
Immobilisations corporelles	44 000,00
Opérations d'équipement (Travaux Salle des Fêtes, voirie, fenêtre ecole...)	926 200,00
Emprunts et dettes assimilées	76 000,00
Opérations pour compte de tiers	665 472,00
Opérations patrimoniales	21 340,00

**TOTAL 1 733 012,00**

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

	MONTANT
Subventions d'investissement	254 512,00
Emprunts et dettes assimilées	210 000,00
Dotations, fonds divers et réserves	14 600,00
Excédents de fonctionnement capitalisés	75 895,39
Opérations pour compte de tiers	665 472,00
Virement à la section de fonctionnement	477 188,00
Opérations patrimoniales	21 340,00
Solde d'exécution positif reporté	14 004,61

**TOTAL 1 733 012,00**



## Budget primitif 2015 assainissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	MONTANT		MONTANT
Charges à caractère général	26 400,00	Produits des services, du domaine des ventes...	24 800,00
Atténuations de produits	3 500,00	Autres produits de gestion courante	20,98
Autres Charges de gestion courante	498,16	Résultat reporté	35 833,02
Charges financières	2 000,00		
Virement à la section d'investissement	19 215,84		
Opération d'ordre....	9 040,00		
<b>TOTAL</b>	<b>60 654,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 654,00</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	MONTANT		MONTANT
Immobilisations corporelles	5 000,00	Subventions d'investissement	246 500,00
Immobilisations en cours (Travaux Station d'Epuration...)	412 100,00	Virement à la section de fonctionnement	19 215,84
Emprunts et dettes assimilées	12 891,00	Opération d'ordre....	9 040,00
		Solde d'exécution positif reporté	85 235,16
		Emprunts	70 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>429 991,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>429 991,00</b>

## Budget S.I.V.O.S. 2015 (Syndicat intercommunal à vocation scolaire)

Créé en Septembre 1990, ce syndicat regroupe les communes de Saulgond et Etagnac organisées en Regroupement Pédagogique Intercommunal. Le SIVOS est composé de 3 titulaires et 3 suppléants pour chaque commune ; le Maire de Saulgond en assure la présidence depuis sa création.

Le SIVOS finance les transports, les fournitures scolaires, les jouets de Noël ainsi que les sorties piscine à Saint-Junien. Son budget est alimenté par les deux communes au prorata du nombre d'habitants.

DEPENSES		RECETTES	
	MONTANT		MONTANT
Fournitures scolaires	9 750,00 €	Excédent antérieur	4 767,61 €
Assurance bus	115,00 €	Subvention transport C.G.	9 500,39 €
Indemnité comptable	100 00 €	Participation des communes	19 107,00 €
Fête de Noël	2 210,00 €		
Transport scolaire	20 000,00 €		
Piscine	1 200,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>33 375,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 375,00 €</b>

Pour Saulgond (507 habitants) la participation est de 6 672,00 €.  
 Pour Etagnac (945 habitants) la participation est de 12 435,00 €.

## Carnet rose (du 01/01/2014 à ce jour)

le 07 Janvier 2014	MANCEAU Camille
le 22 Février	VALADEAU Jules Paul Hugo
le 25 Février	VINCENT Margot Elise
le 01 Avril	CAILLET Rémi
le 29 Mai	ROUGES Gabin
le 15 Juillet	PERRIER Lyana Palmira
le 17 Juillet	LEMASSON Isaline Marie Isobelle
le 19 Juillet	GENEVIEVE-ANASTASIE Paco Thiburce Mario
le 28 Août	MOREL Axel Alain
le 19 Octobre	COUTANT Emy Ambre
le 23 Octobre	ARRIVE LASSECHERE Manon
le 26 Décembre	VIGNAUD GATARD Elyo René Gérard Jean
le 24 Janvier 2015	BARRIER Léo Roland Robert
le 29 Mars	BOUTANT Anna Léna
le 10 Avril	ANDRIEUX Cloé Isabelle Monique
le 13 Avril	CHAMBRE Symon
le 21 Avril	SARDAIN Charlotte
le 18 Mai	SPANJERS Galadriel
le 02 juin	PRINCEAU Pauline

## Ils se sont mariés (du 01/01/2014 à ce jour)

le 07 Juin 2014	LEPREUX Cédric et PENICHON Nadège Geneviève
le 09 Août	PETIT Baptiste Alain et BELLICAUD Gâelle Valérie
le 25 Avril 2015	BOUYAT Guillaume Gaston Roger et BOCHE Mélodie Stéphanie

## Ils nous ont quittés (du 01/01/2014 à ce jour)

le 14 Janvier 2014	COCULET Marie
le 05 Février	ROUSSEAU Jacqueline Eugénie Gabrielle
le 05 Mars	PRZYBYLSKI Alphonse
le 20 Mars	SOMBERT Marie Louise, née PERVERIE
le 30 Mars	DUROUSSEAU Jean
le 09 Avril	BOUGON Maria Suzanne
le 30 Avril	CARBAIN René
le 25 Juillet	LABROUSSE Louise
le 20 Septembre	SOURY Jean Pierre
le 19 Octobre	PASCAUD Andrée
le 22 Octobre	JARDINIER Jean Paul
le 11 Novembre	LASNIER Henri
le 24 Novembre	BARATEAU Marcelle
le 15 Décembre	LEFORT Albert Marcel Pierre Victor
le 31 Décembre	ROUGIER Jeanne Marie Thérèse
le 07 Janvier 2015	PAGNOUX Jean Hippolyte
le 29 Janvier	DUBANT Micheline Jeanne
le 10 Février	LEONETOUT Marguerite Marie
le 17 Février	QUERIAUD Marie Thérèse
le 21 Février	FAURISSON Marie Anna
le 27 Février	CLAVAUD Marie Madeleine
le 28 Avril	LECOEUR Georgette Léontine Marie
le 28 Mai	FELTIN Geneviève
le 10 Juin	LABRACHERIE Marthe Janine Paulette
le 20 Juin	ROUGIER Julien

## Retraite de Brigitte et Bernard Accueil de Myriam et Jérôme

Un départ en retraite est toujours chargé d'une grande émotion qu'il est impossible de vous faire partager au travers des quelques lignes de ce bulletin.

Nous ne retracerons pas ici leur longue carrière à la cantine pour Brigitte, au secrétariat de Mairie pour Bernard, mais leur adressons tous nos remerciements pour la compétence et la patience dont ils ont fait preuve dans leurs fonctions respectives.

Brigitte a pu attendre la date officielle pour faire valoir ses droits à la retraite, Bernard n'a pu résister à l'appel de Mons et a quitté sa position avant l'heure... sans doute histoire d'une incompatibilité avec l'évolution continue et trop rapide des outils informatiques !

Quoi qu'il en soit, vous l'avez voulu, maintenant vous y êtes ; alors un seul mot d'ordre à vous adresser : PROFITEZ-EN !

Brigitte, au lieu de te dire qu'il faut partir au travail dans quelques minutes, regardes le temps passer sans t'en soucier et reviens vite au milieu de tes fleurs.

Bernard on est tous certains que tu vas en profiter pour planter trois ou quatre rangs de vigne supplémentaires : c'est intéressant, nous irons de temps à autre voir si les ceps sont chargés et annonciateurs d'une récolte de qualité. Et puis tu auras aussi le bricolage, la chasse... domaines dans lesquels tu excelles mais qu'il faudra consommer avec modération si tu ne veux pas attraper la maladie dite du « retraité débordé ».

Alors oui, profitez pleinement, égoïstement même de cette nouvelle vie, vous qui avez souvent pensé aux autres. Ne nous oubliez pas trop vite, donnez-nous de temps en temps de vos nouvelles cela sera la preuve que nous avons aussi compté pour vous.

Nous avons accueilli Myriam MALICHER le 10 Septembre 2014 en remplacement de Brigitte JARDINIER ; elle a en charge l'entretien des bâtiments communaux et les états des lieux relatifs aux locations de la salle des fêtes.

Le 1<sup>er</sup> Septembre 2014, c'était au tour de Jérôme FRANCOIS, en provenance du service itinérant du centre de gestion d'Angoulême, d'intégrer notre collectivité en tant que secrétaire de Mairie. Ce n'est pas un visage inconnu à Etagnac puisqu'il avait déjà au cours de sa carrière assuré le remplacement de Bernard durant un semestre.



# Activités périscolaires (TAP)

Jusqu'à la rentrée 2013 du premier degré, nous avons en France le nombre de jours d'école le plus faible d'Europe et un volume plus important d'heures d'enseignement. Cette situation faite de journées estimées trop chargées et donc préjudiciable à une bonne assimilation de l'enseignement donné à l'enfant a conduit le ministère de l'éducation nationale à produire une réforme rétablissant la semaine de 4,5 jours.

Il s'agit concrètement de diminuer les plages quotidiennes d'enseignement en les remplaçant par des temps d'activité divers de même durée ; le temps d'enseignement correspondant étant dans notre cas « récupéré » le mercredi matin.

La mise en application de cette réforme, avec les contraintes qu'elle impose, étant à la charge des communes, nous avons eu de grandes difficultés pour trouver des intervenants expérimentés et organiser leurs interventions.

Pour nous aider à garantir la qualité de ces activités source de découverte et de sensibilisation des enfants à des pratiques sportives et culturelles la commune a décidé de faire appel aux compétences associatives.

des activités, OUI !  
mais pas n'importe quoi...



Ces activités que nous avons souhaité être « des activités qui visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs » sont proposées en fonction de l'âge des enfants. Les groupes ont été constitués et fonctionnent de vacances à vacances pour que chaque élève bénéficie de toutes les activités.

Au programme pour l'année scolaire 2015/2016 : anglais, musique, gymnastique, danse, occitan, lecture, judo, peinture, dessin, arts plastiques.

De nombreux enfants sont déjà inscrits, et nous espérons qu'ils trouveront beaucoup de plaisir à exercer ces activités. Peut-être susciterons nous des passions voire des vocations !!!

Nous nous permettons de rappeler à vous tous parents que derrière ces activités dont peuvent profiter vos enfants il y a un gros travail d'organisation et que leur pérennité ne peut être assurée que par une large et assidue participation à ces ateliers.



## Sorties école ETAGNAC

Le vendredi 09 juin, les deux classes de maternelle se sont rendues au château de Nexon en Haute Vienne, afin de participer à deux activités : une initiation à l'équitation, et une ballade dans le jardin des sens.

Le vendredi 03 juillet, la classe de CP/CE1 se rendra à Pons en Charente Maritime, au « château des énigmes », pour faire un jeu de piste sur le thème des pirates



Les trois classes de l'école ont travaillé en partenariat avec Calitom sur le thème du jardin. A cette occasion, un potager a été créé au fond de la cour de la maternelle. Des fleurs ont aussi été plantées dans le jardin. Les enfants ont travaillé sur le cycle de la plante, sur le compost, sur les petites bêtes du jardin.

# Aide aux séjours des enfants

## De la commune, via le CCAS

Pour les séjours et voyages scolaires, depuis 2014 cette aide n'est plus systématique. Elle est calculée en fonction du montant restant à charge des familles, après déductions d'autres participations (ex. : comités d'entreprise). La somme restant à la charge des parents doit être de 70€ minimum, l'aide accordée varie entre 30 et 100€. Info auprès de la mairie.



## Du département

Pour tout enfant mineur effectuant un séjour de vacances entre le 4 juillet et le 31 août 2015, en centre de loisirs sans hébergement ou en centre de vacances agréé par la Direction régionale de la jeunesse et des sports.

Elle est soumise à conditions de ressources et accordée en fonction du quotient familial calculé par la CAF, la MSA ou par l'aide sociale à l'enfance et suivant la situation de chacun.

L'aide allouée directement à l'organisateur du séjour est de :

- 6€/ jour pour un quotient inférieur à 534€
- 5€/jour pour un quotient compris entre 534,01 et 549€
- 4€/jour pour un quotient entre 549,01 et 580€

Les demandes doivent être déposées au plus tard le 11/09/2015.

**INFOS à la mairie ou sur le site internet [www.lacharente.fr](http://www.lacharente.fr)**

**Tél. : 05 16 09 76 47 / 05 16 09 76 48 / 05 16 09 76 36**



## SOS recherchons «nounous» URGENT

## Garde d'enfant

Jusqu'alors trois assistantes maternelles agréées assuraient au quotidien la garde à domicile de nos tous petits. La cessation d'activité de deux d'entre elles laisse les parents en réelle difficulté.

Sans mode de garde sur Etagnac, ils cherchent une solution auprès des communes environnantes, ce qui a pour conséquence une désinscription de l'école d'un certain nombre d'enfants.

Très attachée au maintien de sa jeunesse dans sa commune et au maintien de son école, la municipalité envisage de rechercher avec les services « petite enfance » de la CAF, les solutions les mieux adaptées pour répondre aux besoins des parents.

Dans l'immédiat le problème reste entier.

Aussi, si vous recherchez un emploi, aimez les enfants et acceptez de travailler à votre domicile, pourquoi ne pas devenir assistante maternelle !

N'hésitez pas à vous faire connaître en prenant contact **avec la Mairie au 05 45 89 20 33.**

Pour toutes informations concernant les agréments d'assistantes maternelles, contacter la Maison départementale des solidarités de Charente limousine à Confolens. Tél. : 05 16 09 51 05.

## Garderie scolaire

A la demande de certaines familles et après consultation de l'ensemble des parents d'élèves, la municipalité a décidé de modifier les horaires de la garderie scolaire.

Dés la rentrée prochaine, la garderie sera assurée jusqu'à 19h (au lieu de 18h actuellement), cette nouvelle disposition ne pourra toutefois être maintenue que si un minimum d'enfants fréquentent régulièrement la garderie au-delà de 18 heures.

Nous espérons que cette décision permettra au plus grand nombre, de concilier au mieux, vie familiale et vie professionnelle.



# Aménagement foncier

## Travaux connexes

La mise à 2x2 voies de la route nationale 141 entre Exideuil et Saint-Junien a induit la réalisation de procédures d'aménagement foncier. Afin de compenser les effets de cette nouvelle infrastructure sur les exploitations agricoles et les propriétés rurales et forestières, la commune d'Etagnac a bénéficié depuis 2010 d'un aménagement foncier agricole et forestier avec inclusion de l'emprise sur une surface de 1526 ha, soit plus de la moitié de sa surface. Cette procédure conduite par le Département de la Charente est arrivée à son terme et a été close par arrêté du Président du Conseil Général du 27 Novembre 2014.

L'Etat (représenté par la D.R.E.A.L. : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), maître d'ouvrage de la route, a passé une convention avec la Mairie d'Etagnac pour la réalisation et le remboursement des travaux connexes, sur la base d'un programme prévisionnel réalisé par le géomètre qui a mené l'opération d'aménagement foncier.

Après étude d'impact, le programme de ces tra-



vaux a été validé par les commissions communale et départementale d'aménagement foncier... toute modification significative dans le volume, le coût, la nature ou la localisation des travaux devra être soumis à l'avis préalable de la D.R.E.A.L.

Le programme fait état de travaux d'infrastructure, de voirie, d'hydraulique agricole et de plantations qui devront s'exécuter dans le respect des mesures de protection des espèces et des milieux naturels. Le plan de ces travaux ainsi que leurs modalités de réalisation est toujours consultable en Mairie.

Montant estimé de la participation financière de l'état : 556 307,51 €.



## Cimetière

La commune a pour objectif à terme la reprise des concessions funéraires en état d'abandon. Pour mener à bien ce projet, la commune a fait appel à un spécialiste (entreprise Actium).

Dans un premier temps, un état des lieux du cimetière a été fait ; chaque tombe photographiée, son emplacement numéroté pour aboutir à un plan qui sera installé à l'entrée du cimetière.

Dans un deuxième temps, a été entrepris l'exécution d'une procédure d'état d'abandon. Pour ce faire, a été établi un catalogue des tombes apparemment abandonnées après s'être assuré que les concessions répertoriées ont plus de 30 ans et qu'aucune inhumation n'y a été effectuée depuis moins de 10 ans.

Comme le demande la procédure légale, les descendants ou successeurs connus des tombes en état d'abandon seront contactés. Des affichages seront effectués dans le cimetière et si les tombes concernées n'ont toujours pas été entretenues, l'état d'abandon pourra être officiellement prononcé 3 ans plus tard.

La municipalité remercie ses aînées (Thérèse, Denise et Marie qui se reconnaîtront là) et qui grâce à leurs mémoire et connaissance des familles anciennes ont pu nous apporter des éclaircissements sur certaines tombes.

Toute nouvelle information sera la bienvenue.

N'hésitez pas à contacter la mairie.

# Une salle des fêtes relookée pour fin 2015



Après 30 années de bons services nous avons décidé de rénover la salle polyvalente et de créer par extension du bâtiment un local rangement ainsi que des toilettes publiques. A l'occasion de ces travaux, l'isolation thermique du bâtiment sera améliorée et la cuisine rendue plus fonctionnelle grâce à un gain d'espace. L'intérieur complet de la salle, y compris hall d'entrée et plafond seront traités avec des matériaux et des couleurs plus actuels. Ces travaux répondront aux nouvelles normes en matière de confort, de sécurité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

#### Ils vont porter sur :

- L'ensemble (verrière, poutre lamellé-collé, bardage),
- L'isolation thermique du bâtiment et l'acoustique (plafonds),
- La mise aux normes électrique, gaz et incendie,
- La restructuration de la cuisine existante,
- La création d'un local de rangement,
- L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- Création d'un sanitaire public extérieur,
- couverture.

Après l'appel d'offres le chantier a été confié au cabinet d'architecture TECTUM à Angoulême. Le montant des travaux est de 522 770 € avant subventions.

Les travaux débuteront début Juillet et devraient se terminer fin décembre. Pendant cette période, les animations et activités qui y sont habituellement accueillies seront suspendues. De même, le marché d'automne n'aura pas lieu cette année.

*Le repas des aînés, qui a lieu traditionnellement en novembre sera reporté. Il aura lieu début 2016, après l'inauguration de la salle des fêtes et la cérémonie des vœux.*

## CCAS Le repas des aînés

La commune a eu le plaisir d'accueillir le 19 octobre dernier ses aînés, de 65 ans et plus, pour le traditionnel repas de fin d'année. Vous avez été plus d'une centaine, à répondre présents pour cette journée de rencontre et d'échange.

Le menu a été apprécié, l'ambiance conviviale et grâce à l'animation de nos fidèles musiciens, les amateurs de danse n'ont pas manqué de faire quelques tours de piste. Nous espérons nous revoir nombreux et en bonne forme, lors de notre prochain repas.

En raison des travaux à la salle des fêtes, celui-ci sera reporté et aura lieu en début 2016.



# Réfection de la station d'épuration du bourg



La commune d'Etagnac dispose de 2 stations de lagunage dont une dédiée aux eaux usées du bourg. Cependant, celle-ci est confrontée à une surcharge hydraulique et organique très importante. Pour cette raison, la commune s'est trouvée dans l'obligation d'adapter son outil de traitement aux effluents reçus, et de répondre aux nouvelles exigences normatives.

Elle a confié au bureau d'études Hydraulique Environnement Centre Atlantique, une mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération. La solution retenue est la suivante : création d'une filière de traitement de deux étages de lits plantés de roseaux et de deux bassins d'infiltration de 800m<sup>2</sup> chacun. Ce traitement consiste à faire circuler verticalement les effluents domestiques au fil des bassins successifs

Pour ce faire, dans le cadre du remembrement la collectivité a échangé une parcelle située juste au-dessous de la station existante.

Lors des travaux il faudra impérativement maintenir une partie du traitement. Il est envisagé de procéder de la manière suivante :

- curage des deux lagunes
- réalisation d'une des deux lagunes d'infiltration
- création de la filière de traitement (deux étages)
- mise en service de la nouvelle station
- vidange de la deuxième lagune pour la transformer en bassin d'infiltration
- réalisation du deuxième bassin d'infiltration
- mise en service définitif de l'ensemble de la station d'épuration

Les travaux devraient débuter début septembre.

La durée maximale est de cinq mois.

Le coût prévisionnel est de 315 000 € H.T. avant subventions.

L'association de fitness ACTIFORM termine sa 5<sup>e</sup> année à Etagnac en beauté et remercie pour cela toutes ses adhérentes et adhérents, pour leurs fidélité et assiduité. En effet, nous avons le plaisir de nous retrouver toujours aussi nombreux tous les mardis à 19h30 à la salle des fêtes d'Etagnac, pour une heure de fitness sur des rythmes endiablés.

Début des cours en douceur avec quelques échauffements et c'est parti pour un travail cardio, vasculaire et musculaire intense, un petit quart d'heure d'abdos et enfin un peu de détente avec les étirements.

Il suffit de regarder tous ces visages réjouis et détendus (bien que transpirants) pour se dire vivement mardi prochain.

Cette année, l'association a le plaisir de s'occuper également des enfants de l'école dans le cadre des TAPS pour leur donner des cours de danse chaque semaine. Là encore c'est avec une grande joie que les enfants viennent danser. J'ai même pu découvrir des talents « cachés » avec des enfants vraiment motivés et surtout très doués pour la danse. Cette année de découverte a été un vrai bonheur pour les deux parties et c'est avec plaisir que nous reprendrons à la rentrée de septembre 2015.

Là encore je remercie les enfants pour leur gentillesse et leur bonne humeur.

Un grand merci aussi aux personnels de l'école pour leur accueil chaleureux, sans oublier la mairie pour le prêt de la salle des fêtes.

Malheureusement durant les travaux nous devons quitter Etagnac pour un trimestre, mais nous avons la chance d'être accueillis par Chabrac. Donc nous nous retrouverons tous les mardis à 19h30 à la salle des fêtes de Chabrac à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2015.

Je compte sur vous toutes et tous !

Sportivement, votre Coach Isabelle FORT

N'hésitez pas à m'appeler pour tous renseignements complémentaires mon numéro est à votre disposition à la mairie d'Etagnac.

## GYMNASTIQUE mixte Etagnac



Le mercredi soir de 20h30 à 21h30 une séance de gymnastique composée de renforcement musculaire, de travail en cardio respiratoire, d'étirements détente et relaxation vous est proposée pour la somme de 75€ sur l'année de septembre à fin JUIN.

Toute personne quel que soit son âge peut se joindre à notre groupe d'hommes et de femmes.

Céline BOUTAUD, notre animatrice diplômée CQPALS concocte des exercices appropriés.

A partir du mois de septembre 2015 jusqu'à fin janvier 2016 les séances seront effectuées dans la salle des fêtes de Saulgond (près des écoles) qui nous est gracieusement prêtée par la commune de Saulgond en attendant la rénovation de la salle d'Etagnac.

# Association *Plus Belle la Vie*

## E.H.P.A.D. maison Sainte-Marie



Notre association fonctionne avec environ 10 membres du personnel présents autant que possible. Nous aimerions que les familles des résidents soient plus présentes pour dynamiser notre association, mais cela semble difficile.

En 2014 nous n'avons pu organiser qu'une seule manifestation. Pas de vide grenier cette année car l'investissement est trop important et nous n'étions pas suffisamment nombreux.

Au marché aux fleurs et plants de légumes, toujours fournis par un pépiniériste local et un maraîcher de Chirac, les visiteurs ont pu profiter de la buvette, des grillades et de gâteaux préparés « maison ». Comme chaque année nous y retrouvons avec plaisir les habitants du bourg qui viennent partager un moment dans la journée. D'année en année, nous avons des fidèles qui nous apportent leur soutien.

Grâce au résultat de cette activité l'association a pu :

- offrir un cadeau d'anniversaire à chaque résident,
- acheter un téléviseur pour la salle de restauration du CANTOU\*,
- acquérir un appareil photo,
- financer des sorties : journée pêche à la féculerie, journée à la mer à Talmont pour 5 résidents (le financement comprenant la location d'un mini bus et les repas) qui ont malheureusement dû composer avec une météo capricieuse.
- offrir un spectacle de magie pour Noël pour les résidents et les enfants du personnel : une grande joie pour les petits et les grands. Le père Noël a pu distribuer ses chocolats aux enfants.

Pour 2015, un loto et le traditionnel marché aux fleurs qui ce sont tenus en Avril et en Mai permettront de mener à nouveau des actions au profit des résidents de l'établissement.



\* Le CANTOU pour Centre d'Activités Naturelles Tirées d'Occupations Utiles est une unité destinée aux personnes âgées souffrant de troubles du comportement, désorientées, atteintes de maladie d'Alzheimer.

# Equitagnac

L'association Equitagnac a été créée en 2012 par un groupe d'amis tous passionnés de cheval. Son but est d'organiser des randonnées.

## En 2014, trois manifestations ont été proposées :

- le 25 mai, une randonnée déguisée dans la forêt de Bri-gueuil, avec 25 participants. Une restauration sur place était proposée le midi et un petit lot a été offert aux personnes les mieux déguisées !
- le 10 août, randonnée à Saint Claud avec restauration sur place. Cette manifestation n'a malheureusement pas connu un franc succès, la météo n'étant pas particulièrement clémente ce jour là.
- Le 5 octobre, un rallye à Etagnac, au plan d'eau de la Fé-culerie. Cette manifestation est organisée chaque année à la même période. Le matin départ pour le rallye à 9h, suivi d'un repas paëlla le midi. L'après midi des spectacles étaient proposés avec comme intervenants « Spered an Avel » avec des numéros équestres de travail en liberté et de voltige, l'association « Equivol » a présenté et fait voler ses oiseaux et le centre équestre du « Ranch L » qui a proposé un carrousel avec huit de ses cavalières. Environ 200 personnes ont été accueillies pour cette manifestation.

Toutes ces manifestations étaient ouvertes aux cavaliers, attelages, cyclistes et pédestres.



# S.E.N.T.I.E.R. ... ça marche

Créé officiellement en 1998 le club de randonnée SENTIER d'Etagnac compte aujourd'hui une soixantaine d'adhérents dont une quarantaine de marcheurs réguliers et des sympathisants qui participent à ses manifestations ponctuelles.

L'association est affiliée à la FFRP ce qui lui donne quelques avantages intéressants : formation des responsables, expertise rando. Sur le territoire, informations, tarifs, habilitation tourisme... Elle compte 5 animateurs dont 4 titulaires du brevet fédéral, ainsi qu'un baliseur officiel chargé du suivi des sentiers de randonnée dans notre secteur.

L'adhésion à l'association implique la production annuelle d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la randonnée et la souscription d'une licence FFRP (une trentaine d'euros par an avec la cotisation du club).

Le programme annuel des randonnées est proposé par les animateurs qui seront chargés de les guider ; elles ont lieu le dimanche, en principe toutes les 2 semaines et le vendredi qui suit, dans un rayon de 50 km au maximum. Les déplacements se font en covoiturage. Parmi ces randos une ou deux se font en bus dans un rayon de 100 à 250 km sur la journée ou un week-end. Et puis il y a notre traditionnelle grande randonnée annuelle d'une semaine vers l'Ascension qui nous fait faire le tour de la France et que tous attendent avec impatience (en 2015, c'était le pays Cathare avec la découverte de l'Aude et ses paysages escarpés, ses châteaux perchés et ses légendes. Toutes ces randonnées se font dans un esprit de franche camaraderie ; une ambiance conviviale vient s'ajouter au plaisir de la découverte et de la pratique d'une activité physique à la portée du plus grand nombre.

Les personnes intéressées peuvent demander les programmes à un membre du bureau ou les consulter à la Mairie. Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour participer ponctuellement à nos randonnées et c'est avec plaisir que nous accueillerons de nouveaux marcheurs.

Nous disposons aussi sur la commune de 2 sentiers balisés de 13 km chacun qui sont évidemment ouverts à tous et souvent utilisés par d'autres associations de randonnée. Le circuit « Etangs et forêt » part de la salle des fêtes vers Rochebrune, Lussac,



les Brosses, Mainejoie, l'Age, la Féculerie et le bourg, il est balisé en vert. Le circuit du « Val de Vienne » part du lavoir de Beaulieu vers Etricor, Mons, le Puy, Lavaud, Ecosas, Puylauvaud. Il est balisé en bleu. Des raccourcis sont possibles sur ces 2 circuits. N'hésitez pas à appeler les responsables de l'association, ils se feront un plaisir de vous renseigner.

**Président :** Jean-Paul Pascaud

09 60 14 60 98 - jean-paul.pascaud@orange.fr

**Animateurs :**

- Jean-Claude Béchameil (05 45 89 23 13)

- Charlie Op't'hoog (05 45 85 54 30)

- Jean-Paul Pascaud (06 62 37 93 03)

## Randonnée du mois de Mai 2015

Une quarantaine de randonneurs du club d'Etagnac ont passé la semaine de l'Ascension dans l'Aude avec pour thème l'histoire du Catharisme. Après l'installation dans de confortables logements et un dîner qui augurait bien de la suite, ils commencèrent dans le dur avec le château de Montségur. Partant du plateau de Comus, ils descendaient les magnifiques gorges de la Frau sur la piste des bonshommes. La pente accentuée ne fût pas facile à négocier et le pique-nique fût le bienvenu. Il restait à monter jusqu'au village de Montségur, une ascension assez difficile pour un premier jour d'autant que la température avoisinait les trente degrés, et c'est en bus qu'ils montèrent du village au pied du château dont le guide leur conta l'histoire et la chute... les voilà plongés au Moyen Age pour quelques jours.

Le lendemain, Peyrepertuse était au programme, le plus grand château médiéval d'Europe ; mais un épais brouillard recouvrait la montagne et il resta caché, on le verrait plus tard. Ils descendirent par un bel itinéraire abondamment fleuri en cette saison et se rendirent dans les impressionnantes gorges de Galamus et à l'ermitage accroché à la falaise, un endroit curieux et empreint de mystère où un musicien amoureux des lieux les enchantait dans la chapelle au son de sa flûte de bambou.



Retour au sommet des gorges vertigineuses pour quelques photos. Mercredi ils parcouraient le labyrinthe des fées dans une forêt magnifique où le sentier serpente entre les affleurements rocheux dans une végétation luxuriante. L'après midi, après une montée physique par trente degrés ils visitaient le château de Puivert, haut lieu des troubadours au Moyen Age ; bâtisse privée maintenue en état par le propriétaire. Du sommet de la tour, panorama à 360 degrés et notamment sur la ville de Mirepoix, cité médiévale reconstruite en 1289 après la rupture du barrage de Puivert en 1279.

Le jeudi, traditionnelle journée sans bus, ils en profitaient pour visiter les balcons de l'Espinet, une randonnée assez physique avec de belles vues sur la vallée de l'Aude ; l'après midi, promenades, spa, piscine, un peu de repos bienvenu.

Le vendredi ils se dirigeaient vers le château de Quéribus, dernier bastion Cathare ; mais le vent violent les priva de la visite, ils avaient déjà du mal à rester debout sur le col au pied du château et la descente sur Cucugnan par le sentier Cathare ne fût pas des plus faciles. Le guide leur avait fait la surprise de la visite du moulin qui gémissait sous les rafales mais bien sûr ne tournait pas. Le propriétaire des lieux, un vrai personnage, pas seulement au plan local, meunier boulanger « bio » nous fit partager sa passion pour les cultures biologiques et la fabrication du pain. Il nous disait sa conviction que ces modes de consommation vont se développer : « si vous achetez bio, on fabriquera bio ».

La journée se terminait par la visite d'une cave inévitable au milieu des Corbières. Déjà se profilait la dernière journée et ils partaient pour les deux Rennes et l'érotisme. Rennes le château d'abord et son trésor introuvable, l'église Marie Madeleine et son bénitier soutenu par un diable grimaçant et l'étrange abbé Saunière... Ils quittaient ces mystères pour se rendre à pied vers Rennes les Bains par un bel itinéraire chargé aussi de légendes. Passage à vue du pech de Bugarach, haut lieu d'observation des ovnis, objet d'une agitation frénétique en 2012 lors de l'annonce de la fin du monde des Mayas et où les gens continuent à observer d'étranges phénomènes. Descente à travers bois en s'asseyant au passage sur le siège du diable et rapide visite de Rennes les Bains avant de rejoindre le village pour faire les valises.

Encore une belle semaine de découvertes dans ce coin de France que peu de randonneurs connaissaient. Rendez-vous l'an prochain dans une autre région.



## Nos prochaines sorties :

- **dimanche 12 Juillet**  
Saint-Ouen sur Gartempe  
« Sentier des pierres blanches »
- **dimanche 26 Juillet**  
MOUSSAC (86) « Coteau des fadets »
- **samedi 05 Septembre**  
Etagnac rando. de rentrée Repas
- **dimanche 20 Septembre**  
Vaulry Rando découverte
- **dimanche 04 Octobre**  
Les Salles Lavauguyon « Les dévotions »
- **dimanche 18 Octobre**  
Dournazac « Le grand Puyconnieux »
- **dimanche 25 Octobre**  
Nieuil « les moulins des côtes »
- **dimanche 08 Novembre**  
Montembœuf Boucle Nord
- **dimanche 22 Novembre**  
Saint Jouvent les Carrières
- **samedi 05 Décembre**  
Rando Téléthon du canton
- **dimanche 13 Décembre**  
CONFOLENS circuit Frank Rivaud
- **dimanche 20 Décembre**  
Rando de Noël à Etagnac

# Union sportive Etagnac



Le club de football d'Etagnac a été créé en 1973 et grâce aux efforts de nombreux bénévoles a su s'adapter et évoluer au fil des années pour compter aujourd'hui environ 110 licenciés.

La municipalité a toujours été à l'écoute de son club et a su investir à chaque fois qu'il était nécessaire (extension des locaux, éclairage ...)

Une « école de foot » a vu le jour dès 1976 et continue à faire le bonheur des enfants de 5 ans jusqu'à la catégorie U16/U18.

Deux équipes senior viennent compléter l'effectif du club et ont la chance de jouer le samedi en nocturne.

Pour voir notre club évoluer au fil des années, il est indispensable que de nouveaux joueurs et dirigeants viennent conforter l'effectif et donner de leur temps... avis aux amateurs !

Pour subvenir à ses besoins, le club organise de nombreuses manifestations tout au long de l'année : lotos, concours de belote, plateau des débutants, ainsi que son traditionnel cochon farci qui a lieu le 1<sup>er</sup> dimanche de Juillet.

Etagnac a engagé cette saison 2 équipes senior (3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> division)

Chez les jeunes : une équipe U18 (à 11); une équipe U15 (à 11) et une équipe U13 (à 9) en entente avec Chabanais et Brigueuil ; une équipe U11 (à 7) ; une équipe U9 et deux équipes U6 (à 5).

*U (pour under) veut dire sous : exemple U15 veut dire moins de 15 ans.*



## Résultats

**L'équipe A** termine sa saison à une décevante avant dernière place, ce qui lui vaut de descendre en division inférieure (4<sup>ème</sup>) avec seulement trois victoires. Que dire : un effectif un peu juste qualitativement, des blessures occasionnant de longues absences, parfois un manque de sérieux et des rencontres perdues sur le fil, laissent un sentiment contrasté. On avait notre place en 3<sup>e</sup> division, mais fallait-il revivre une année galère ?

Seul point positif malgré les défaites, la très bonne ambiance qui a régné tout au long de la saison ... c'est peut-être l'essentiel. Pour la saison prochaine, avec l'arrivée souhaitée de nouveaux joueurs, on se doit de jouer le haut de tableau.

**L'équipe B** se classe à une honorable 4<sup>e</sup> place avec 9 victoires 7 défaites et 2 nuls. Un très bon résultat obtenu avec sérieux et envie dans un climat serein et respectueux... à rééditer la saison prochaine. Pas de problème d'effectif si ce n'est les compositions d'équipes. Avec un effectif de 40 joueurs il faut apporter des remèdes aux absences et blessures pour composer les deux équipes, parfois c'est un casse tête et beaucoup d'appels téléphoniques qui occupent les soirées du mercredi au club house.

Remerciements aux responsables de ces deux formations, qui oeuvrent de concert pour encadrer et animer durant toute une saison ce qui fait la vie d'un club.

## Chez les jeunes

**U16/U18** : apprentissage difficile d'une première saison terminée en milieu de tableau, en rencontrant des formations avec des joueurs plus âgés,

mais satisfaction tout de même avec une nette progression du niveau de chacun. Seul regret un championnat décousu avec de longues périodes sans match... Ils sont l'avenir proche du club.

**U15 et U13** : en entente avec Chabanais et Brigueuil, avec un effectif assez limité ont traversé un championnat difficile étant abonnés aux dernières places. Beaucoup de déception, mais nous faisons face à un creux d'effectif dans ces catégories.

**U11** : un championnat agréable, bien suivi par les parents, dans une ambiance familiale (compétition sans classement) et avec des victoires significatives face à des formations plus huppées... encourageant pour l'avenir.

**U9/U8/U7/U6** : catégorie débutants pratiquant par plateaux (plusieurs matches à la fois) Les équipes, accompagnées par de nombreux parents ont souvent brillé dans les plateaux du Nord Charente jusqu'à la limite de la Vienne. L'US Etagnac a organisé son plateau en Mai, sous un beau soleil, en accueillant 150 gamins et les accompagnants... très belle journée.

Le 07 Juin les enfants ce sont retrouvés à Angoulême pour la journée nationale des débutants... 800 jeunes joueurs : spectacle réjouissant.

## En conclusion

Etagnac peut se targuer, pour une petite commune rurale de posséder une belle école de foot (en Charente Limousine seuls Chabanais, Confolens et Roumazières en ont une).

Chapeau et merci à tout ceux qui se dévouent chaque week-end et mercredi pour encadrer et transporter tous ces jeunes et qui assurent indiscutablement un rôle éducatif et social. Que ceux qui se sentent l'envie de nous rejoindre sachent qu'ils seront accueillis avec grand plaisir.

Au chapitre remerciements, on ne peut oublier ceux qui en marge du sportif nous apportent leur soutien : jeux de maillots, publicité sur le calendrier et différentes aides. Nous leur adressons un très grand merci pour leur implication sans faille.

Merci à la commune pour son soutien technique et financier. Un très gros merci à tous les donateurs pour notre calendrier (part la plus importante de notre financement) qui reçoit toujours un excellent accueil et nous permet d'exister.

**Bonnes vacances et à la saison prochaine.**



***Nous sommes à la recherche d'un arbitre. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter. La formation et le suivi sont assurés par le club.***

# Les ailes d'Etagnac



Créé en 1990 par Monsieur Marcel ROCHER, le club se porte très bien et rassemble à ce jour 32 membres dont 24 pilotes.

**Disciplines principales :** avions, hélicoptères, planeurs. Notre club dispose d'une piste en herbe de 300 mètres de long et 15 de large au lieu-dit « Marchesson » sur laquelle nous nous retrouvons chaque week-end pour assouvir notre passion et où nous assurons la formation de nouveaux pilotes désirant pratiquer l'aéromodélisme radio commandé.

Chaque année nous organisons sur notre terrain une rencontre amicale toutes disciplines qui connaît un franc succès. Cette réussite nous la devons à tous les membres du club et à nos fidèles bénévoles.

C'est pour cela que le club fonctionne à merveille et que l'ambiance qui y règne n'a sans doute jamais été égalée. Nous espérons bien sûr continuer dans ce

sens sans jamais oublier que notre hobby reste un loisir dangereux avec des règles de sécurité à respecter.

L'accès à notre terrain pour la pratique de l'aéromodélisme est réservé aux membres de l'association qui disposent de la carte club et de la licence fédérale mais également aux personnes étrangères au club disposant de la dite licence après avoir fait leur demande d'autorisation auprès du bureau et obtenu son accord.

Notre terrain est aménagé uniquement pour la pratique de l'aéromodélisme, de ce fait aucune autre activité aérienne n'y est autorisée.

Nous pouvons voler toute l'année dès lors que les conditions météo sont favorables, mais pendant les mois de juin, juillet, août, septembre, les vols du dimanche en motorisation thermique ne débutent qu'à partir de 15h, ce afin de ne pas occasionner trop de gêne aux riverains les plus proches de la piste.

Venez nous rencontrer chaque week-end et pourquoi pas démarrer avec nous cette activité des plus passionnante.

**Président : Jean Pierre RIVAUD 05.45.84.01.85**

**Secrétaire : Hugues TUYERAS**

**Trésorier : Philippe LASSALMONIE**



## A.P.E.E.S. (Association des Parents d'Elèves d'Etagnac et de Saulgond)

Créée en 2008 l'A.P.E.E.S. est la fusion des deux associations de parents d'élèves d'Etagnac et de Saulgond, qui a pour but de réunir un plus grand nombre

de membres afin d'organiser leurs différentes manifestations.

Nos actions sont variées et vous pouvez nous rencontrer lors de différentes manifestations tels que :

- Le marché d'automne à Etagnac où nous vendons divers objets et gâteaux confectionnés par les élèves du RPI ainsi que des crêpes chaudes faites sur place.
- A Noël nous offrons aux enfants un spectacle et un goûter.
- En Janvier nous organisons un concours de belote.
- Un défilé de carnaval est réalisé dans le bourg de Saulgond où nous proposons un maquillage et un goûter aux enfants et un petit café aux parents accompagnateurs.
- Si une après-midi sportive vous tente, nous vous proposons un petit cours de Zumba avec « Zumba Poitou » en Avril.

- Nous participons également à la fête de la rosière de Saulgond le jeudi de l'Ascension.

- Enfin en juin, vous pouvez venir partager la fin d'année scolaire lors de la fête des écoles où les enfants s'amuseront lors de notre kermesse avec bien sûr le tirage de notre tombola annuelle. Vous pourrez également vous restaurer grâce à notre barbecue, nos frites et vous désaltérer à notre buvette.

Toutes ces manifestations ont pour but de récolter des fonds pour offrir aux enfants du RPI, des sorties pédagogiques, des livres, du matériel scolaire et des jouets en coopération avec les enseignantes des deux écoles.

L'effectif de notre association varie et toute personne intéressée peut intégrer notre groupe à n'importe quel moment afin de nous aider.

Nous profitons de ce moment pour remercier toutes les personnes qui nous soutiennent de quelque manière que ce soit, et c'est avec grand plaisir que nous espérons vous rencontrer lors de nos différentes manifestations.



**Une nouvelle saison a débuté et rappelons quelques sujets essentiels pour une parfaite cohabitation entre les différents utilisateurs du plan d'eau.**

## Rappel fermeture baignade

Voici la 3<sup>e</sup> année que la baignade est fermée au public et certainement définitivement. Ce plan d'eau qui avait fait la joie des petits et des grands devenait administrativement très compliqué à gérer pour une baignade en toute sécurité. Il faut savoir qu'il avait été demandé à la commune d'établir un profil de baignade. Ce profil contenait de nombreux renseignements sur la situation du plan d'eau (les différentes arrivées d'eau, les cultures, l'élevage,...). Avec des critères de plus en plus élevés non seulement sur les analyses d'eau mais aussi sur le coût des diverses prestations : la baignade par la force des choses a dû être fermée.

## Buvette

Cette saison encore, la buvette et son snack ont ouverts depuis le 1<sup>er</sup> juin et ce pour toute la saison estivale. Repas complet dès 12€ sur commande, glaces, restauration rapide,... sont à votre disposition. La buvette est ouverte du mercredi au dimanche de 10h à 20h.

## Saison de pêche

La pratique de la pêche est autorisée toute l'année à condition d'être titulaire d'une carte à l'année ou d'une invitation. Les habitants de la commune ont la possibilité d'obtenir une carte à la journée.

## Prescriptions particulières de pêche

- Fermeture du carnassier du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars.
- 3 cannes par pêcheur.
- Tapis de réception obligatoire pour la pêche à la carpe.
- Pêche à la cuillère, mort manié et tous types de leurres interdite.
- Pêche autorisée du lever au coucher du soleil (sauf pêche à la carpe).

## Tarifs carte de pêche :

- Carte annuelle (du 1<sup>er</sup> mars au 28 février) : 115 €
- Invitations réservées aux titulaires d'une carte annuelle et aux habitants de la commune (en leur présence et sous leur responsabilité) limité à 2 invités par jour : 8 € par invité/jour.
- Carte journalière habitants de la commune : 8 €
- Gratuité pour une ligne par enfant jusqu'à 12 ans ou conjoint titulaire d'une carte annuelle.

- Bateau interdit ainsi que l'amorçage radio commandé.
- Étang fermé :
  - le 1<sup>er</sup> Mai (concours pêche au coup),
  - les 5, 6 et 7 Juin (enduro carpes),
  - le 13 juillet (préparation du feu d'artifice),
  - le 16 août (vide grenier du comité d'animation),
  - les 28, 29, 30 août (enduro carpes).

### **Cas particulier de la pêche de nuit à la carpe :**

Pêche autorisée à tous les titulaires d'une carte annuelle sur son invitation en sa présence et aux habitants de la commune.

Tarifs : 24 heures : 20€  
 48 heures : 30€  
 72 heures : 50€  
 La semaine : 90€

- « NO KILL » obligatoire et remise à l'eau des poissons.
- Epuisette de grand format et tapis de réception obligatoire.
- « BIWI » (tente) de couleur verte ou sombre autorisée. Leur installation ne doit pas gêner le passage des promeneurs.
- Tout mineur devra être accompagné par une personne majeure.

## **CONCOURS ET MANIFESTATIONS**

### **Pêche au coup**

Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, le concours de pêche au coup a eu lieu le 1<sup>er</sup> Mai. C'est sous un déluge que 35 pêcheurs sont venus s'affronter le matin avec une très bonne ambiance. Après la remise des lots et un petit apéritif, une soixantaine de convives sont restés manger le repas concocté par nos charmantes dames. L'après-midi, toujours sous le mauvais temps, 17 équipes de 2 pêcheurs ont continué leur sport favori. Journée réussie et pour le sûr bien arrosée.

### **Taille, poids, nombre de prises :**

- Tanche 1/jour par pêcheur
- Gardons 1kg/jour par pêcheur
- Carnassiers 1/jour par pêcheur
- Sandre : Taille mini 50 cm
- Brochet : taille mini 60 cm
- Carpes moins de 3 Kg, 1/jour par pêcheur

**Remise à l'eau immédiate :  
 Amour blanc, esturgeon,  
 black bass et carpes de plus  
 de 3 Kg.**





### Enduro carpe des 5, 6 et 7 Juin

Contrairement au concours du 1er Mai, c'est un week-end chaud et ensoleillé qui a fait le bonheur des pêcheurs, promeneurs et organisateurs. Cette année encore, l'enduro était complet, 19 équipes se sont affrontées, du vendredi 10h au dimanche 10h. A la fin du concours, c'est équipe ANGOT/COUSIN qui finit à la première place avec + de 150 kg pour 20 prises, suivi de l'équipe GERALD/THEILLET avec 92 kg et 13 prises, la 3<sup>e</sup> place revenait à l'équipe PROU&FILS avec 11 prises pour 63 kg.

A déplorer un seul petit capot dans le concours ; 106 carpes ont été prises dans le week-end pour un poids total de 701,45 kg.

Tous les pêcheurs ont été récompensés et leur repas offert après le pot de l'amitié. Une petite parenthèse, 6 oies Bernaches de Canada sont venues se reposer sur l'étang au moment de la remise des lots (photo page 21).

Rendez-vous est pris pour le prochain enduro les 28, 29 et 30 août... il est déjà complet mais n'hésitez pas à venir faire un tour, voir le déroulement et poser des questions, nous serons là pour vous répondre.

Pour le bon fonctionnement du site, nous vous rappelons que la baignade est strictement interdite, il en est de même des feux au sol (barbecue toléré à proximité immédiate des rives). Les chiens seront tenus en laisse et leur baignade interdite.

### VENTE DE CARTES ET INVITATIONS :

Mairie ETAGNAC : 05 45 89 20 33  
 Marc BOURDIER : 05 45 89 23 36 /  
 06 79 66 79 90  
 David BOURDIER : 05 45 71 26 22 /  
 06 29 96 11 87



## Pour sa dixième édition, le festival des Nuits Romanes intégrait notre commune dans sa programmation le 3 Août dernier.

Plus de 300 personnes ont pu bénéficier d'un spectacle de grande qualité donné par « Gospel Travelers » (negro-spirituals et traditionnels hymnes afro-américains) à l'intérieur de l'église Saint Pierre aux Liens et par la troupe « 3 x rien » (cirque aux accords musicaux ne manquant pas de fantaisie) sur le parvis.

Cette soirée n'a pu nous être proposée que grâce à l'aide de la région qui renouvelle depuis 10 ans ce type de manifestation, qui en plus du plaisir qu'il procure :

- met en valeur notre patrimoine roman porteur de l'identité régionale,
- nous fait découvrir des lieux sous un jour nouveau,
- permet l'accès de tous à la culture par la gratuité, la proximité et l'accessibilité des spectacles.



Enfin il ne faut pas oublier l'autre plaisir partagé du temps convivial avec dégustation de produits régionaux en fin de soirée.

En 2014 ce sont pas moins de 250 spectacles, donnés par 533 artistes, et environ 150 000 participants qui ont pu bénéficier de la prestation de ces professionnels.

L'année 2015 s'annonce moins prolifique que la précédente puisque seulement 3 soirées se tiendront sur notre territoire de Charente Limousine :

- Brigueuil le 28 juin .... !!!
- Saint Christophe le 04 août, Mobile, comique de situation et actes de cirque,
- Manot le 20 août, Linda Lee Hopkins, Blues et gospel.



**Si les pesticides sont d'abord apparus bénéfiques, les effets secondaires nocifs ont depuis largement été mis en évidence.**

La toxicité ne se limite pas aux seules espèces que l'on souhaite éliminer et l'on sait désormais qu'ils sont toxiques pour l'homme et pour l'ensemble de son environnement.

Les collectivités utilisent couramment les pesticides sur les lieux publics (trottoirs, places, allées...) afin de supprimer ce que l'on appelle à tort les mauvaises herbes ou encore les mousses, lichens et faire place nette... pour faire propre.

Cette pratique n'est pas l'apanage des seules collectivités, souvent les particuliers que nous sommes en abusent... et que dire de leur utilisation en milieu agricole.

Les pesticides sont ainsi aujourd'hui à l'origine d'une pollution diffuse qui contamine les milieux aquatiques, les cours d'eau et les eaux souterraines par le ruissellement et l'infiltration.

Les pesticides produisent aussi des nuisances sur les espèces vivantes et induisent une baisse de la biodiversité due à la destruction d'organismes non ciblés (plantes, insectes, oiseaux vers de terre, petits mammifères...). Ils poussent de surcroît à une stérilisation progressive du sol suite à la mort des micro organismes qui participent à son alimentation et à la bonne santé des végétaux.

Réduire, voire éliminer l'usage de ces produits dans notre environnement est un défi à relever et un engagement pour la protection de la ressource en eau et la santé publique.

## Des actions :

### Le plan Ecophyto 2018

Ce plan est issu des travaux du Grenelle de l'environnement menés en 2008. Il prévoit la réduction de 50% de l'usage des produits phytosanitaires en 10 ans, soit à l'horizon 2018. Ses actions doivent permettre d'atteindre le bon état des eaux.

C'est un plan global d'actions qui concerne les zones agricoles et non agricoles, les professionnels et les amateurs. Le plan répond également aux attentes sociétales pour une qualité des produits et une sécurité de tous ; tout particulièrement les utilisateurs, mais aussi les consommateurs l'environnement.

La région Poitou-Charentes offre la possibilité aux communes de s'engager dans une démarche de réduction des pesticides en adhérant à la « Charte Terre Saine ».



## **Arrêté préfectoral : interdiction de traiter les fossés, caniveaux, avaloirs...**

Notre région a pris les dispositions nécessaires pour interdire tout traitement phytosanitaire sur le réseau hydrographique, même à sec, comprenant fossés, collecteurs d'eaux pluviales, les points d'eau ainsi que les puits, forages, avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Tous les utilisateurs de pesticides (désherbants, fongicides, insecticides) sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs. Afin d'assurer une information maximale des différents applicateurs, l'affichage de l'arrêté préfectoral présentant les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires est rendu obligatoire dans tous les points de vente. Les distributeurs de produits phytosanitaires à usage amateur (hypermarchés, supermarchés, magasins de bricolage, jardineries) sont concernés par cette obligation.

Les communes ont le devoir de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour ne plus utiliser de pesticides : aménagements appropriés, désherbage mécanique... Une formation proposée à tous les techniciens utilisateurs au sein des collectivités est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Cependant ces alternatives demandent plus de temps et sont plus coûteuses que le simple épandage de pesticides.

Alors, à moins de multiplier les effectifs des services techniques ou de faire participer les habitants eux-mêmes au désherbage de leur commune, il faudra nécessairement être plus tolérant envers les herbes spontanées pour parvenir à ne plus utiliser de pesticides.

Alors que les herbes adventices, dont la « saleté » est purement subjective, sont inoffensives pour l'homme, les pesticides constituent en revanche une menace pour la santé publique et l'environnement. Mieux vaudrait donc tolérer des herbes folles que polluer avec des pesticides. C'est évident, mais il faut l'expliquer pour éviter toute incompréhension.

## **Diffuser et inviter à participer**

Avant de prendre des mesures répressives il faut communiquer et faire participer. Parce que nous avons conscience que beaucoup de gens en milieu rural ne sont tout simplement pas au courant et sous estiment la dangerosité des pesticides qui s'est banalisée au fil du temps.

Parce que nous savons que la meilleure des

communications reste « le bouche à oreille » il faut inviter à en parler autour de nous, échanger sur la question de la gestion des espaces verts avec notre entourage pour prendre des avis, remarques et vécu.

Enfin parce qu'il est toujours plus simple, convivial et enrichissant de venir échanger de vive voix afin de faire comprendre qu'il s'agit effectivement de protéger notre santé et celle des générations futures. Il s'agit davantage d'informer que de faire de la répression et de sanctionner.

## **Avancer ensemble**

Il n'y a donc pas de solution toute prête, mais une multitude de réponses parmi lesquelles travailler pour évoluer rapidement vers d'autres perspectives d'action en permettant à chacun de s'approprier les réussites et les échecs des autres, en mettant en partage des savoirs et des savoir faire, en favorisant les rencontres et les échanges entre les employés des communes et les habitants.

Chacun doit prendre conscience de la situation et des pratiques actuelles qui ne peuvent plus durer.

## **Des bonnes raisons de supprimer les pesticides dans notre commune**

- Préserver notre santé et celle des employés communaux,
- Enrichir et valoriser leur savoir faire, les former aux techniques nouvelles afin de les partager avec les habitants,
- Préserver la qualité des rivières et des nappes phréatiques, notamment la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable et en réduire les coûts de traitement,
- Nous inscrire dans une stratégie de développement durable pour préserver et améliorer notre cadre de vie afin de vivre dans un environnement sain et respecté.

*« Parce que nous n'avons pas le droit de prendre de risques pour notre santé et celle de nos enfants ; nous avons le devoir de laisser aux générations futures un environnement sain et adopter dès maintenant une attitude responsable et citoyenne ».*

# Pesticides

Pour une information plus complète nous vous invitons à consulter à la mairie le texte de l'arrêté Préfectoral relatif à l'interdiction d'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques.

**L'application des règles énoncées par cet arrêté est assurée par la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires de Charente) unité territoriale de Confolens qui a missionné un Agent de Police de l'Eau.**

**Celui-ci travaille essentiellement sur la prévention et la sensibilisation mais dispose si besoin d'un pouvoir répressif prévoyant la saisie directe du procureur de la République, lequel peut prononcer de très lourdes sanctions.**

agirpourenvironnement.org



## Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

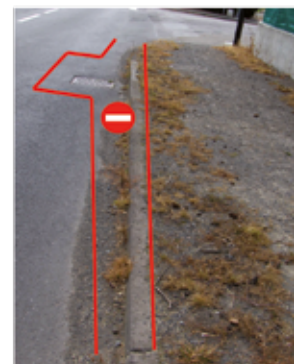
**A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU** figurant sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



**DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES** ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>.



**SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.**



**TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.**  
**EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.**

Panneau disponible sur le site internet : [www.pesticides-poitou-charentes.fr](http://www.pesticides-poitou-charentes.fr)

Pour un complément d'information vous pouvez consulter un exemple de tout ce qu'il ne faut pas faire. Il s'agit d'un petit reportage sur un fleuve que nous connaissons tous, à découvrir à l'adresse suivante :

<http://www.territoire-de-la-meteorite.com/> puis cliquer sur <http://blogmediapart.fr>



Depuis l'an passé, Calitom qui organise et traite la collecte de 356 communes charentaises a lancé une campagne d'information auprès des usagers pour promouvoir l'utilisation de poubelles conformes à la norme pour la collecte des ordures ménagères. L'objectif est de faire en sorte qu'au 1er Janvier 2016 seuls les déchets présentés en sacs ou en bacs conformes seront collectés.

Ceci fait suite aux recommandations de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail visant à réduire les risques de troubles musculo-squelettiques et dorso-lombaires, les risques liés aux piqûres et blessures diverses, et les risques biologiques auxquels peuvent être exposés les agents de collecte.

Pour toute information ou explication complémentaires vous pouvez vous adresser au chargé d'affaire, Olivier CHAMOULEAU au 05 45 65 82 50 ou 06 14 43 08 53.

Nous en profitons pour vous rappeler que la collecte des sacs jaunes est désormais le lundi semaine paire pour le village Les Combes et le vendredi semaine impaire pour le reste de la commune.



## Conseil Architecture Urbanisme Environnement

Institués en 1977 les CAUE ont pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Ils dispensent des conseils gratuits sur tous les projets en rapport avec ces thèmes. Il est également l'espace info-énergie du département  
Pour le département de la Charente, ce sont 3

architectes et 2 conseillers énergie à votre service qui répondront à vos interrogations par téléphone ou sur rendez-vous.

Ils vous aideront à formuler vos exigences esthétiques et fonctionnelles et vous informeront gratuitement et en toute indépendance sur l'éco-construction, la maîtrise des consommations énergétiques, les modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, l'isolation, les énergies renouvelables, les aides financières à la réhabilitation énergétique.

### C.A.U.E.

31, boulevard Besson Bey - 16000 ANGOULEME  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 sur rendez-vous possibilité de consultation à Roumazières dans les locaux de la communauté de communes.  
[www.caue16.fr](http://www.caue16.fr) - [infoenergie.caue16@wanadoo.fr](mailto:infoenergie.caue16@wanadoo.fr)



## DEFIBRILLATEUR SEMI AUTOMATIQUE (D.S.A.)

En France, 60 000 personnes meurent d'un arrêt cardiaque chaque année dont 30% seraient sauvées par l'utilisation de cet appareil. Le défibrillateur est portable, prêt à l'emploi, son rôle étant d'analyser le rythme cardiaque et si nécessaire de délivrer un choc électrique.

### Quand l'utiliser ?

Devant une personne qui ne répond pas et ne respire pas. Et après avoir alerté ou fait alerter les secours.

### Qui l'utilise ?

Il est utilisable par le grand public sans avoir reçu une formation préalable. Art R6311-15 du code de la santé publique : « toute personne même non médecin est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe.

### Comment l'utiliser ?

Très simple à utiliser, il suffit de tirer sur la poignée et suivre les instructions vocales.

### Sur notre commune 3 appareils sont installés :

un entrée salle des fêtes, un au terrain de foot, un troisième vient d'être installé sur le parvis Mairie. L'E.H.P.A.D. Sainte Marie dispose également d'un tel appareil.

## FRELON ASIATIQUE

Si vous découvrez un nid, 2 cas se présentent pour procéder à sa destruction :

- Sur le domaine privé, vous devez informer votre Mairie. Puis une fiche de signalisation sera transmise au Conseil Départemental qui prendra contact avec une entreprise de désinsectisation proche du domicile du demandeur. Le désinsectiseur prendra rendez-vous avec le demandeur pour les modalités d'enlèvement du nid.
- Sur le domaine public, la voie publique, un lieu public d'accès libre, dès lors qu'il y a un risque particulier pour les tiers les sapeurs pompiers pourront être appelés. Ils effectueront la reconnaissance sur site, évalueront les risques et procéderont à la destruction du nid.

Il est fortement déconseillé de détruire un nid par ses propres moyens. Tir au fusil, lance à eau... sont inutiles et dangereux. Ces moyens ne détruisent pas les frelons et ont pour conséquence de disperser la colonie, de multiplier le nombre de nids et de mettre en danger les personnes aux alentours. Le dispositif d'aide à la destruction de nids du frelon asiatique est renouvelé du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre 2015.

**frelon@lacharente.fr - tél : 05 16 09 50 21**

## CONDUITE A TENIR FACE A UNE PIQURE DE FRELON ASIATIQUE

**Surtout gardez votre calme !**

Les piqûres, très douloureuses, causent généralement une simple réaction locale. Mais ATTENTION, la localisation au niveau du cou de la bouche et des yeux ainsi que les cas de piqûres multiples nécessitent un avis médical rapide.

**En cas de terrain allergique chez la personne piquée, l'appel au SAMU sera impératif.**

## LE DEFENSEUR DES DROITS

Le défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de protéger vos droits et libertés en matière de droit des usagers des services publics, de droits de l'enfant, de lutte contre les discriminations et de déontologie de la sécurité.

### Pour s'informer :

Site internet : [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)  
tél : au 09 69 39 00 00 (coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe)

### Pour saisir le Défenseur des droits :

- Par le formulaire en ligne sur : [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr) (rubrique « SAISIR »)
  - Par l'intermédiaire de plus de 400 délégués de proximité du Défenseur des droits : [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr) (rubrique « CONTACTEZ votre délégué »)
  - Par courrier postal : Le Défenseur des droits  
7, rue Saint-Florentin - 75409 PARIS cedex 08
- Le recours au Défenseur des droits est gratuit. Lorsque vous saisissez le Défenseur des droits, n'oubliez pas de transmettre la copie de l'ensemble des documents relatifs à votre demande pour faciliter le traitement.

## QUE PEUT FAIRE LE DEFENSEUR DES DROITS

- Enquêter : il dispose de larges pouvoirs d'enquête. Il peut demander la communication de toute pièce ou information utile, auditionner les réclamants, témoins ou personnes mises en cause, procéder à des vérifications sur place dans des locaux publics et privés.
- Proposer un règlement à l'amiable.

Le Défenseur des droits privilégie le dialogue et la médiation pour résoudre les litiges dont il est saisi il peut utiliser des pouvoirs plus contraignants tels que la mise en demeure ou l'injonction, également :

- Formuler des recommandations
- Présenter ses observations devant les juridictions
- Demander des poursuites disciplinaires
- Formuler des propositions de réformes
- Préconiser des changements de pratiques et formuler des propositions de réforme.

La saisine du Défenseur des droits n'interrompt et ne suspend ni les délais de prescription des actions civiles, administratives ou pénales, ni ceux des recours administratifs ou contentieux.

Le Défenseur des droits ne peut remettre en cause une décision de justice.



## PREVENTION DES INCENDIES DE PLEIN AIR



Selon le jour où ce bulletin vous parviendra, l'été sera tout proche ou déjà bien avancé !!!

Il n'en demeure pas moins que les caprices climatiques des prochains mois vont renforcer le risque d'incendie et que nous devons tous être vigilants et prendre systématiquement les mesures de sécurité adaptées.

Comme chaque année, un arrêté préfectoral (que nous ne pouvons reproduire en totalité dans ce bulletin, mais consultable en Mairie ou sur le site internet de la Préfecture : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)) nous met en garde et vient nous rappeler le principe de base qu'est l'interdiction des feux de plein air si le niveau de risque incendie, déterminé au regard de critères liés aux risques météorologiques est trop élevé. Les feux de plein air seront également interdits s'il existe la prévision ou le constat d'un épisode de pollution.

**Une déclaration préalable en Mairie est obligatoire ce qui n'empêche pas que toute personne disposant d'une autorisation devra consulter le serveur vocal mis à disposition (05.45.97.61.40) avant d'allumer un feu.**

**Les pouvoirs de police conférés au Maire par le code général des collectivités territoriales l'autorisent à s'opposer à la réalisation d'un feu de plein air si les circonstances locales l'exigent (météo, sécurité).**



## SERVICE PUBLIC DE L'EAU, UN NOUVEL INTERLOCUTEUR : AGUR

Le S.E.P. (syndicat d'eau potable) du Confolentais, au terme de son contrat avec la société S.A.U.R. et après appel d'offres a conclu un marché avec le mieux disant, la société A.G.U.R., pour assurer les prestations de traitement, de distribution et de gestion de notre alimentation en eau potable.

A.G.U.R. est une petite entreprise régionale qui œuvre à ce jour uniquement dans le Sud-Ouest (4 agences en Charente) et dont le siège est à Bayonne. Naturellement S.A.U.R. continue à assurer la gestion de l'assainissement.

**Pour joindre S.E.P : 05 45 29 54 80**

lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-17h  
[sepduconfolentais@orange.fr](mailto:sepduconfolentais@orange.fr)

**Pour joindre A.G.U.R : 09 69 39 40 00**

lundi au vendredi 8h-12h et 13h30-17h30 pour toute demande information, conseil, prise de rendez-vous  
**Urgences et demandes de dépannages 24h/24**  
365 jours/an au même numéro.  
[service.clients@agur.fr](mailto:service.clients@agur.fr)

A.G.U.R. assure une permanence du lundi au vendredi de 8h à 10h, ZI rue Croix Saint Georges 16500 CONFOLENS.

## SITE INTERNET

Désormais en « tapant » tout simplement Etagnac sur le moteur de recherche de votre ordinateur vous arrivez directement sur le site de notre commune qui figure en seconde position des résultats affichés... pas si mal pour un petit village !

L'objectif de ce site est de donner à tous les internautes d'aujourd'hui et de demain ; d'Etagnac et aussi aux « expatriés » le maximum possible d'informations sur la vie de notre commune, sur les associations qui l'animent, sur l'activité de la Mairie... Bien sûr, vous trouverez des imperfections, et des omissions ; alors n'hésitez pas à utiliser l'onglet « contact » pour nous faire part de vos remarques ou suggestions qui pourront faire évoluer positivement ce site.



## RESIDENCE DU PARC SAINTE MARIE

La Résidence du Parc Sainte Marie, propriété de la commune, gérée par « Les Jardins d'Arcadie » a ouvert ses portes depuis le 1<sup>er</sup> août 2013. Composée de 23 appartements (du studio au T2), elle accueille actuellement 23 résidents hommes ou femmes, vivant seuls ou en couple. Les appartements sont équipés d'un appel d'urgence. Clairs et fonctionnels, ils sont aménagés pour un maximum de confort avec notamment une salle d'eau conçue pour accueillir des personnes à mobilité réduite et une kitchenette. Chacun est libre d'aménager son appartement comme il le souhaite ce qui permet de retrouver « un nouveau chez soi ». Pour ceux qui le souhaitent, un service de restauration est proposé pour le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner. C'est un cadre de vie privilégié qui permet de rencontrer et d'échanger avec d'autres personnes.





## ADRESSES UTILES

### MAIRIE

Tél : 05 45 89 20 33 - Fax : 05 45 89 31 22

Adresse mail : mairie@etagnac.fr

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Fermé le mercredi matin.

### LA POSTE

Tél : 05 45 89 05 17

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 Samedi de 9h30 à 12h00

### ETANG DE LA FECULERIE

Tél : 05 45 89 39 26

Buvette avec possibilité de restauration.

Ouvert de Juin à mi-Septembre du mercredi au dimanche.

### COMITE D'ANIMATION

Président Mr OUVRIER BONNAZ Gérard - Tél : 05 45 89 36 80

Adresse mail : gerard.ouvrier-bonnaz@wanadoo.fr

### LES AILES D'ETAGNAC (aéromodélisme)

Président Mr RIVAUD Jean-Pierre - Tél : 05 45 84 01 85

### SENTIER (club de randonnée)

Président Mr PASCAUD Jean-Paul - Tél : 06 62 37 93 03

Adresse mail : jean-paul.pascaud@orange.fr

### SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE

Président Mr ROY Philippe - Tél : 06 48 58 97 62

### ACTIFORM (gym féminine)

Présidente Mme FORT Isabelle

Tél : 05 45 84 01 42 port : 06 22 32 61 85

Adresse mail : isaetagnac@yahoo.fr

### GYMNASTIQUE MIXTE

Présidente Mme GATARD Annie - Tél : 06 80 68 13 11

### MOTO-CLUB « LES GUEULES EN PENTE »

Président Mr DAUGE Pascal - Tél : 05 45 89 21 13

### UNION SPORTIVE D'ETAGNAC (USE-FOOT)

Président Mr BOURDIER David - Tél : 05 45 89 31 39

Adresse mail : davidetsandrine.bourdier@sfr.fr

### ASSOCIATION EQUITAGNAC

Présidente Mme ROSSIGNOL Sandrine - Tél : 06 75 54 13 47

Adresse mail : drinedrine14@orange.fr

### ASSOCIATION « PLUS BELLE LA VIE »

Président Mr VAN BEERS Christophe - Tél : 06 67 75 89 71

Adresse mail : viesocial@maison-sainte-marie.com

### ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Président Mr GOURSAUD Cédric

Tél : 05 45 31 17 34 port : 06 88 25 38 51

Adresse mail : cedric.marianne@orange.fr

### TRAIT D'UNION

Président Mr MONTRICHARD Raymond - Tél : 05 45 89 03 61

### LES AMIS D'ETRICOR

pour la sauvegarde de la chapelle et du pèlerinage de Saint-Pardoux (Mairie)

## SERVICES ADMINISTRATIFS

### CAISSE ALLOCATION FAMILIALES (CAF)

Boulevard de Bury - 16911 Angoulême cedex

Tél : 0810 25 16 10

Permanence à Confolens tous les Jeudi de 9h00 à 12h00 à la MSD - Tél : 05 16 09 51 05

### CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

30 Boulevard de Bury - 16910 Angoulême cedex

Tél : 3646

Permanence à Confolens à la mairie Place de l'hôtel de Ville  
Tous les mardis de 9h30 à 12h00 et 13h30 à 15h00 sur RDV

### MUTUALITE SCOCIALE AGRICOLE (MSA)

46 Boulevard du Docteur Charles Duroselle

16916 Angoulême cedex - Tél : 05 45 97 80 80

**Antenne MSA à Confolens** : Zone d'activité les Freniers

Tél : 05 45 97 80 80

### POLE EMPLOI

Agence de Confolens - Rue Louillette BP 13

Tél candidat : 3949

Tél employeur : 3995

Heures d'ouverture le lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 16h30, le jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 15h30.

### CAUE de la Charente

Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de la Charente. 31 Boulevard Besson BEY - 16000 Angoulême.

Tél : 05 45 92 95 93

Permanence Info énergie à la CC de Haute Charente à Roumazières sur RDV - Tél : 05 45 92 95 93

Permanence Architecturales - Unité territoriale de Confolens sur RDV - Tél : 05 45 85 48 10

### MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS (MDS) CONFOLENS

Le conseil départemental, permet par le biais de la maison départementale de Confolens, un accompagnement médical ou social adapté.

Les missions :

- accompagnement social
- enquêtes d'agrément pour devenir assistante maternelle
- préparation à la naissance et à l'accueil

Maison départementale des solidarités de Charente Limousine

Rue du Docteur André Bernard

BP 67

16500 CONFOLENS

tél : 05 16 09 51 05

Les assistantes sociales tiennent une permanence à Chabanais. prendre RDV au 05 16 09 51 05

### RESPA

A Confolens, association Gérontologique Emile Roux ( Réseau de Coordination pour le maintien à domicile en Charente Limousine)

Tél : 05 45 30 20 75 - courriel : respa.cl@orange.fr

Ce service composé d'un ensemble de professionnels de santé, propose un accompagnement aux personnes en situation de perte d'autonomie.

Il vise à maintenir au domicile le plus longtemps possible, des personnes dépendantes de plus de 65 ans.

Il vous propose un interlocuteur pour vous informer, évaluer vos besoins, déclencher les formalités (démarches administratives et certains suivis). Ce service est gratuit, le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

### ADMR Chabanais ( association de service à domicile)

3, Rue du Parc Chabanais - Tél : 05 45 89 10 02

Site internet : chabanais@chabanais.fede16.org

### ADAPA Confolens (Association de service à domicile)

Allée des Freniers - 16500 CONFOLENS

Tél : 05 45 85 33 31 - Adresse mail : adapa@adapa.com

### LA GRANDE FAMILLE CONFOLENTAISE

Maison des recollets - 2 av du Général de Gaulle

16500 CONFOLENS - Tél : 05 45 85 31 04

### Association d'entraide sociale :

bourse aux vêtements, épicerie sociale, chantier d'insertion du travail des femmes, actions de sensibilisation et de prévention à l'attention des familles (hygiène, alcoolisme,...).